

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 47 Activités interdisciplinaires 2			
Code	PEGR2B47FR	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Séverine MULLER (severine.muller@helha.be) HELHa Loverval Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Acquis d'apprentissage visés

- I. (1.1) Au cours et/ou au terme des activités d'apprentissage, l'étudiant sera capable de maîtriser la langue écrite et orale selon la situation de communication demandée en faisant également attention au paratexte ou au langage non verbal.
- II. (5.2) Au cours et/ou au terme des activités d'apprentissage, l'étudiant sera capable de s'approprier des contenus, des démarches et/ou des méthodes disciplinaires et de les mettre en œuvre à travers une ou des activité(s) didactique(s).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR2B47FRA Activités interdisciplinaires

15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR2B47FRA Activités interdisciplinaires

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités interdisciplinaires			
Code	6_PEGR2B47FRA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'activités interdisciplinaires offre aux étudiants un soutien supplémentaire dans le cadre de la conception de séquences d'apprentissage décloisonnées qui développent des compétences transversales, voire interdisciplinaires.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Ce cours vise à développer la capacité à rendre compte à des pairs de sa pratique, de manière explicite, oralement et par écrit. Il vise à préparer les étudiants à acquérir un regard réflexif sur leur pratique et à l'expliquer oralement lors de la présentation d'activités décloisonnées.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Mise en oeuvre de dispositifs pédagogiques particuliers (choix pouvant varier) comme le thème, le projet, le théâtre action, la lecture d'albums et de romans jeunesse, la présentation de planches Kamishibai, la participation à et/ou la réalisation d'un escape game ou autres.

Démarches d'apprentissage

Le cours s'inscrit suivant l'approche d'un apprentissage par résolution de problèmes. L'étudiant est constamment placé dans une position de recherche et d'expérimentation. La présentation des éléments théoriques se réalise tantôt sous une forme magistrale, tantôt sous une forme interactive.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement par l'enseignant et éventuellement par un intervenant extérieur.

Sources et références

www.enseignement.be

www.segec.be

Socles de compétences

Toutes les ressources disponibles à la bibliothèque : ouvrages didactiques, revues, référentiels utilisés dans l'enseignement secondaire...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours

Séquences d'apprentissage élaborées par les pairs

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail à rendre en hors session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).